

**En 2006, la France a consacré 121,4 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,8 % de son PIB et 1 920 euros par habitant. La dépense d'éducation a été multipliée par 1,8 depuis 1980 en euros constants ; elle est quasi stable depuis 2002. En 2004, hors formation continue, la France, avec 6,1 % du PIB consacrés à l'éducation, se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %).**

**En 2006, la dépense moyenne par élève ou étudiant est de 7 160 euros, variant de 4 990 euros pour un élève du premier degré, à 8 810 euros pour un élève du second degré, et 9 370 euros pour un étudiant. Ainsi une scolarité menant sans redoublement de la maternelle à un baccalauréat général et technologique peut être estimée à 102 080 euros.**

**La part des dépenses consacrées au second degré est prépondérante (43,8 %), celle consacrée à l'enseignement supérieur (17,7 %) s'est accrue de 3,1 points depuis 1980. L'État reste le premier financeur initial de l'éducation\* (avec une contribution de 63,1 %) devant les collectivités territoriales (20,6 %).**

## Le coût de l'éducation en 2006

### Évaluation provisoire du compte

En 2006, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 121,4 milliards d'euros, ce qui correspond à 1 920 euros par habitant, ou encore à 6,8 % du produit intérieur brut (PIB). Globalement, de 1980 à 2006, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,4 % a crû plus vite que le PIB (2,2 %). De multiples facteurs expliquent la croissance de la DIE sur le long terme : l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants, les modifications de la structure de cette population scolaire, avec une augmentation des filières plus coûteuses (enseignement supérieur, filières technologiques...), et surtout l'augmentation du coût unitaire de chaque élève (en fonction des taux d'encadrement, des revalorisations salariales des enseignants...). De 1980 à 1989, la DIE est multipliée par 1,26 comme le PIB, mais de 1990 à 1995, elle augmente nettement plus rapidement, sa part au sein du PIB progresse ainsi de 6,4 % en 1989 à 7,6 % en 1995.

Cette évolution résulte essentiellement : – d'une part, de la mise en place des lois de décentralisation, du transfert des compétences et des crédits de l'État vers les départements et les régions, qui ont lancé d'importants travaux de construction et de

rénovation des lycées et collèges à partir de 1989 ;

– et d'autre part, de la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels enseignants.

La tendance s'inverse ensuite. Depuis 1996, la dépense d'éducation progresse moins vite que le PIB, sa part au sein du PIB décroît donc, atteignant 6,8 % en 2006 (*tableau 1 et graphique 1*).

En 2006, la dépense d'éducation se répartit à hauteur de 33,4 milliards d'euros pour le premier degré (soit 27,5 % de la DIE), de 53,1 milliards d'euros pour le second degré (soit 43,8 % de la DIE) et de 21,5 milliards d'euros pour le supérieur (soit 17,7 % de la DIE). Le reste de la DIE, soit 13,4 milliards d'euros (11,0 %) finance la formation continue et les enseignements extra-scolaires<sup>1</sup> (*graphique 2*).

Sur la période 1980 à 2006, la croissance de la DIE consacrée au premier degré est un peu moins forte que celle de l'ensemble de la DIE (75 % contre 84 %), la part du premier degré dans la DIE tend donc à diminuer, passant de 28,9 % en 1980 à 27,5 % en 2006.

\* Financement avant transferts (*voir l'encadré p. 6*).

1. L'enseignement extra-scolaire correspond à un ensemble hétérogène de formations comprenant, entre autres, les activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et des associations régionales du CNAM, celles des conservatoires municipaux et d'autres établissements dispensant de l'éducation non formelle.

**TABLEAU 1 – Évolution de la part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans le PIB**

	DIE en prix courants (milliards d'euros)	Part de la DIE dans le PIB (en %)	Part de la dépense du ministère de l'Éducation nationale dans la dépense de l'État (en %)	DIE aux prix de 2006 (milliards d'euros)	Croissance annuelle* de la DIE prix 2006 (en %)	Croissance annuelle* du PIB en prix 2006 (en %)
1980	28,5	6,4	19,7	66,0		
1985	50,7	6,7	19	76,5	3,0	2,0
1990	68,0	6,6	19,7	87,8	2,8	3,2
1995	91,3	7,6	21,2	107,8	4,2	1,2
2000	105,4	7,3	22,9	118,5	1,9	2,8
2001	107,2	7,2	22,9	118,2	- 0,2	1,9
2002	111,9	7,2	22,8	120,5	1,9	1,0
2003	113,1	7,1	22,9	119,5	- 0,8	1,1
2004	115,6	7,0	23,3	120,3	0,6	2,5
2005	117,7	6,9	23,3	120,4	0,1	1,7
<b>2006</b>	<b>121,4</b>	<b>6,8</b>	<b>**</b>	<b>121,4</b>	<b>0,9</b>	<b>2,0</b>

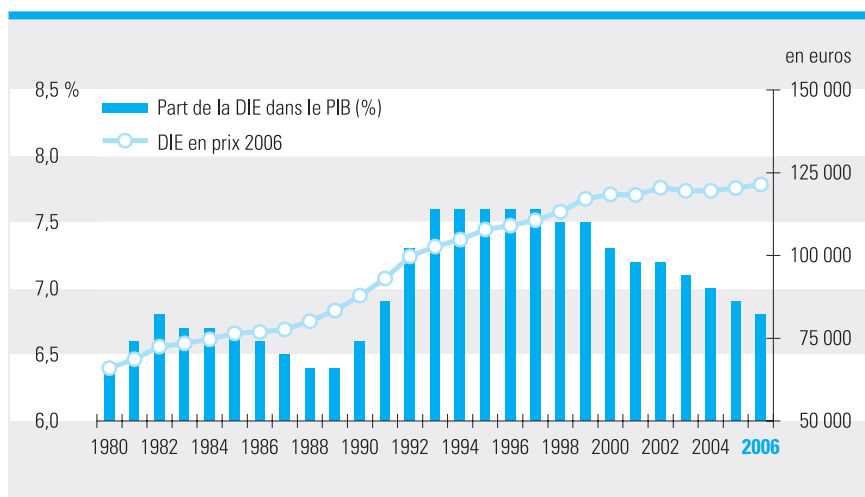
Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

\* Croissance annuelle moyenne sur la période donc par rapport à l'année précédente dans le tableau (par exemple, pour 1985, croissance moyenne annuelle de 1980 à 1985).

Les séries « aux prix 2006 » sont obtenues en multipliant les dépenses exprimées aux prix de l'année courante par un coefficient estimé à partir de l'évolution du PIB aux prix de 2006 établi par l'INSEE. Ces séries représentent une évolution des dépenses « en volume », c'est-à-dire en excluant les effets de la hausse de prix.

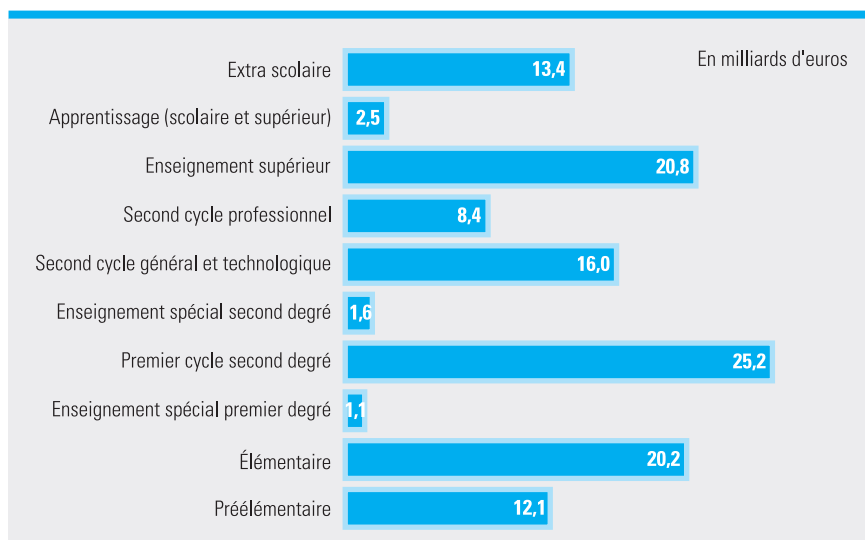
\*\* Cette notion de part des dépenses de MEN n'a plus sa raison d'être en 2006 avec la mise en place de la LOLF qui remplace les budgets de chaque ministère par des missions pouvant être interministérielles.

**GRAPHIQUE 1 – Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB entre 1980 et 2006**



Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

**GRAPHIQUE 2 – Répartition de la dépense totale d'éducation par niveau en 2006**



Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

Dans le même temps, la DIE dédiée au second degré croît de 80 %, sa part dans la DIE oscille autour de 45 % avec une légère tendance à la baisse au cours des dernières années. En revanche, la DIE attribuée à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,2 depuis 1980, et sa part au sein de l'ensemble de la DIE connaît une croissance continue : de 14,6 % en 1980 à 17,7 % en 2006.

100,1 milliards d'euros sur une DIE totale de 121,4 milliards d'euros (soit 82,4 % de la DIE) vont aux activités d'enseignement. Les 21,3 milliards d'euros restant permettent de financer l'organisation du système d'enseignement (administration générale et orientation) pour 3,8 milliards d'euros, les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine et transports scolaires) pour 12,2 milliards d'euros, de répondre aux demandes des institutions scolaires (en achat de livres, de fournitures ou vêtements spécifiques) pour 4,1 milliards d'euros et enfin de rémunérer les personnels du ministère de l'Éducation nationale en formation continue pour 1,2 milliard d'euros.

### Les dépenses de personnel représentent les trois quarts de la dépense d'éducation

La part des charges de personnel est largement prépondérante au sein des dépenses de l'ensemble des producteurs d'éducation. Tous niveaux confondus (hors apprentissage, formation continue ou extra-scolaire et hors biens et services rattachés) plus des trois quarts de la dépense globale (soit 74,7 milliards d'euros) sont consacrés à la rémunération des personnels : 53,5 % pour le personnel enseignant (soit 52,4 milliards d'euros) et 22,7 % pour le personnel non enseignant (soit 22,3 milliards d'euros). Les autres dépenses de fonctionnement représentent environ 15 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 9 %. Mais on constate des différences suivant le niveau d'enseignement (tableau 2).

Les dépenses en personnel non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement préélémentaire (32,1 % de l'ensemble) que dans l'enseignement élémentaire (22,9 %) ou l'enseignement du second degré (21,5 %). Cet écart

**TABLEAU 2 – Structure des coûts par nature des dépenses et par niveau d'enseignement en 2006 (%)**

	Personnel enseignant	Personnel non enseignant	Total personnel	Autre fonctionnement	Investissement
Premier degré	49,6	25,9	75,5	17,6	6,9
- dont préélémentaire	46,9	32,1	79,0	13,8	7,2
- dont élémentaire	49,6	22,9	72,5	20,5	7,0
Second degré (hors apprentissage)	56,3	21,5	77,8	12,3	9,9
Supérieur (hors apprentissage)	53,2	20,4	73,6	16,3	10,1
<b>Ensemble</b>	<b>53,5</b>	<b>22,7</b>	<b>76,2</b>	<b>14,8</b>	<b>9,0</b>

Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

s'explique par la présence des « agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles » (ATSEM) rémunérés par les communes. Le poids des personnels enseignants est, en revanche, particulièrement élevé au niveau de l'enseignement du second degré (56,3 % de la dépense globale).

### Coût moyen de l'élève et de l'étudiant

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 7 160 euros en 2006. Cette dépense reste quasi stable, en euros constants, depuis 2004, mais sur l'ensemble de la période 1980-2006, elle a été multipliée par 1,7, soit une progression annuelle moyenne de 2,1 %. Les disparités constatées entre les dépenses moyennes par élève des divers niveaux d'enseignement ou filières traduisent en grande partie les différences liées à l'encadrement en personnels enseignants et non enseignants ainsi qu'à leur profil : nombre d'heures d'enseignement par élève et taille des classes, statut et rémunérations des personnels.

#### Dans le premier degré

La dépense moyenne par élève du premier degré s'élève à 4 990 euros (y compris les élèves relevant de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, ASH). Le coût d'un élève scolarisé dans le préélémentaire (4 660 euros) reste inférieur à celui d'un élève scolarisé dans l'élémentaire (5 060 euros) : le coût des ATSEM encadrant les enfants du préélémentaire est largement compensé par le coût de classes à plus faible effectif dans l'élémentaire et par les autres dépenses de fonctionnement qui y sont plus importantes. De 1980 à 2006, la dépense moyenne par élève du premier degré a augmenté de 79 %

en prix constants, soit de 2,3 % en moyenne par an (en tenant compte de la rupture de séries de 1999). Cette forte croissance est due, d'une part, à une baisse des effectifs d'élèves du premier degré et, d'autre part, à une revalorisation des carrières des enseignants (avec la création du corps des professeurs des écoles).

#### La dépense moyenne par élève dans le premier degré (en euros)

2006	Préélémentaire	Élémentaire
Dépense moyenne en euros	4 660	5 060

#### Dans le second degré

La dépense moyenne par élève du second degré est de 8 810 euros (y compris les élèves relevant de l'apprentissage ou de l'ASH). Le coût de l'élève du premier cycle (7 960 euros) est en moyenne moins élevé que celui de l'élève du second cycle général et technologique (10 320 euros) ou du second cycle professionnel (10 380 euros). L'écart entre premier cycle et second cycle général et technologique provient essentiellement des différences dans la composition des corps enseignant avec un nombre plus important de professeurs agrégés dans les lycées, du coût des options de lycée et des dépenses de fonctionnement ou d'investissement plus élevées, notamment dans les filières technologiques. Le niveau de la dépense moyenne dans le second cycle professionnel reflète un meilleur encadrement que dans les collèges et des dépenses plus élevées en fonctionnement et en investissement. De 1980 à 2006, la croissance de la dépense moyenne est de 62 %, soit de 1,9 % en moyenne par an. Cette hausse, moins forte que dans le premier degré, résulte aussi d'une amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux.

#### La dépense moyenne par élève dans le second degré (en euros)

2006	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>nd</sup> cycle génér. et techno.	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel
Dépense moyenne	7 960	10 320	10 380

#### Dans le supérieur

La dépense moyenne par étudiant s'élève à 9 370 euros (y compris les étudiants en apprentissage). De 1980 à 2006, elle n'a progressé que de 33 %, soit de 1,1 % en moyenne par an. Cette évolution est beaucoup plus limitée que dans les premier et second degrés, alors même que la DIE consacrée à l'enseignement supérieur a été multipliée par 2,2 sur ces 26 années. Mais la très forte progression des effectifs d'étudiants durant cette période a absorbé la majeure partie de la hausse de la DIE. Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille n'apparaissent pas dans la DIE définie ici car elles sont soit d'ordre fiscal (majoration du quotient familial), soit non directement liées au statut étudiant (allocation logement social). Leur prise en compte (hors versement des régimes sociaux) porterait le coût moyen d'un étudiant pour la nation de 9 370 à 10 430 euros.

#### Dépense moyenne par étudiant dans différentes filières

2006	Dépense moyenne
Sections de techniciens supérieurs	13 280
Classes préparatoires aux grandes écoles	13 940
Universités (autres qu'IUT)	7 840
Instituts universitaires de technologie	8 980

Les coûts moyens par étudiant sont très variables : un étudiant en classe préparatoire aux grandes écoles coûte près de deux fois plus cher qu'un étudiant en université. Les coûts unitaires en STS ou en IUT sont aussi très différents. Ces différences proviennent essentiellement des coûts en personnel et, particulièrement, en personnel enseignant. Les sections de techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles sont généralement implantées dans des lycées d'enseignement général ou technologique (LEGT) et bénéficient de taux d'encadrement du même ordre que ceux de l'enseignement secondaire. Les enseignants intervenant dans ces

**TABLEAU 3 – Dépense moyenne théorique pour quelques scolarités types (aux prix 2006) en euros**

Dépense théorique annuelle / élève	2006	Premier degré		Second degré			Enseignements supérieurs				Durée totale Dépense totale	Coût de redoublements éventuels
		Pré-élémentaire	Élémen-taire	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>nd</sup> cycle		STS	CPGE	Universités			
					général et techno.	profes-sionnel			IUT	dans les universités (formations hors IUT)		
		4 660	5 060	7 960	10 320	10 380	13 280	13 940	8 980	7 840		
<b>Coûts de quelques scolaritéstypes menant au :</b>												
<b>BEP 2 ans</b>	2006	3 ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840		2 ans 20 760					14 ans 91 880	un 1 <sup>er</sup> cycle + 1 prof. 18 340
<b>Bac professionnel</b>	2006	3 ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840		4 ans 41 520					16 ans 112 640	un en 1 <sup>er</sup> cycle 7 960
<b>Bac général et technologique</b>	2006	3 ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840	3 ans 30 960						15 ans 102 080	un en 2 <sup>nd</sup> cycle 10 320
<b>BTS</b>	2006	3 ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840	3 ans 30 960		2 ans 26 560				17 ans 128 640	un en 2 <sup>nd</sup> cycle 10 320
<b>DUT</b>	2006	3ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840	3 ans 30 960				2 ans 17 960		17 ans 120 040	
<b>Licence</b>	2006	3ans 13 980	5 ans 25 300	4 ans 31 840	3 ans 30 960					3 ans 23 520	18 ans 125 600	un en université 7 840

Source : MEN-DEPP, Compte de l'Éducation

Lecture :

– La première partie du tableau « dépense théorique annuelle/élève » donne la dépense moyenne en 2006, par élève pour les différents niveaux ou filières de scolarité, exprimée en euros 2006.

– La deuxième partie du tableau permet, en utilisant ces dépenses annuelles, d'estimer le coût de différentes scolarités types en 2006.

Il s'agit-là de coûts théoriques calculés en 2006 et non du coût de parcours réels.

Par exemple, la dépense relative à une scolarité de la maternelle au baccalauréat professionnel sans redoublement, exprimée aux prix de 2006, s'établit à 112 600 euros. Avec un redoublement en premier cycle, cette dépense s'élèverait alors à 120 560 euros (soit 112 600 + 7 960).

filières sont souvent agrégés et, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible. Dans les CPGE également, les heures d'interrogation pèsent sur les coûts. La situation est différente en université, les taux d'encadrement y sont plus faibles. Une grande partie des cours – surtout au niveau du cycle licence, qui représente plus de la moitié des étudiants – est dispensée en amphithéâtre. Les IUT occupent une position intermédiaire en termes de taux d'encadrement.

### Coût de quelques scolarités types

Le cumul des dépenses moyennes de différents niveaux de scolarité pour une année scolaire donnée permet de calculer la dépense d'une scolarité. Il s'agit d'une dépense théorique correspondant à ce que coûterait, en moyenne, cette scolarité si elle se déroulait selon la séquence choisie (nombre de

redoublements) au cours de l'année 2006 et valorisée aux prix de 2006 (tableau 3).

En adoptant ces conventions, le coût d'un bachelier général ou technologique, n'ayant jamais redoublé et ayant fait trois années au niveau préélémentaire (soit quinze ans de scolarité) s'élèverait à 102 080 euros et celui d'une scolarité menant en quatorze ans au BEP serait de 91 880 euros.

Les coûts des autres scolarités types présentées dans le tableau 3 s'échelonnent de 112 640 euros pour le baccalauréat professionnel (d'une durée de seize ans), jusqu'à 128 640 euros pour le BTS (d'une durée de dix-sept ans), qui se situe au-dessus du cursus menant à l'obtention d'un DUT en dix-sept ans (pour 120 040 euros) ou même du cursus en dix-huit ans menant à la licence (125 600 euros).

Il faut cependant relativiser cette approche en termes de « scolarités théoriques ». Lorsque l'on prend en compte les redoublements les plus fréquemment rencontrés dans ces diverses scolarités, la dépense moyenne par élève est augmentée de 7 % pour le baccalauréat professionnel (avec un

redoublement dans le secondaire) et de 6 % pour la licence (avec un redoublement dans le supérieur).

Ainsi, pour l'année 2006, une scolarité de seize ans se situe aux alentours de 112 000 euros qu'elle mène à un baccalauréat professionnel sans redoublement, ou à un baccalauréat général ou technologique avec un redoublement en second cycle.

### Comparaisons internationales

En 2004, la comparaison de la part des dépenses d'éducation pour la formation initiale (hors formation continue) dans le PIB, montre que la France se situe, avec 6,1 % au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (5,8 %), au-dessus de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Japon, mais en dessous des États-Unis ou de la Suède<sup>2</sup> (graphique 3).

Les comparaisons internationales de coûts moyens par élève ou étudiant restent délicates car les dépenses prises en compte

2. Source : Regards sur l'Éducation 2007, OCDE.

par les différents pays ne sont pas toujours homogènes (elles ne concernent parfois que le seul enseignement public).

La situation de la France peut être différente selon le niveau d'enseignement. Pour l'enseignement élémentaire, la France se situe au-dessous de la moyenne (avec une dépense de 5 080 équivalent dollars contre 5 830 pour la moyenne des pays de l'OCDE), nettement en retrait par rapport aux États-Unis, à la Suède à l'Italie, etc., mais encore au-dessus de l'Allemagne ou de l'Espagne.

En revanche, la France dépense plus par élève du second degré que la moyenne des pays de l'OCDE (8 740 équivalent dollars contre 7 280 en moyenne), loin devant l'Espagne et le Royaume-Uni.

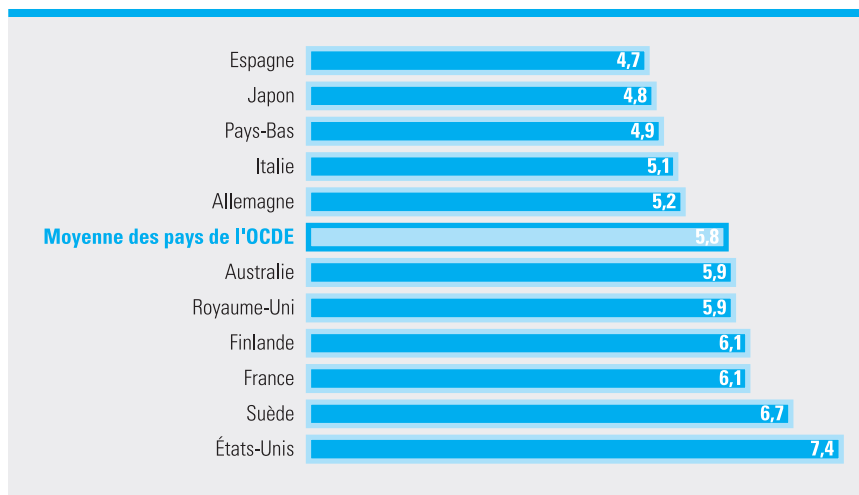
Dans l'enseignement supérieur, la dépense moyenne par étudiant (y compris les activités de recherche et de développement) est de 10 670 équivalent dollars en France, un peu en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (11 100 équivalents dollars).

L'OCDE publie également le coût moyen d'un étudiant, de manière cumulée sur l'ensemble de la durée moyenne des études supérieures. La France se situe aussi, pour cet indicateur, légèrement en retrait de la moyenne des pays de l'OCDE (avec un coût cumulé de 42 890 équivalent dollars contre une moyenne de 44 390 équivalents dollars).

### L'État est le principal financeur du système éducatif, les collectivités territoriales assurent un cinquième de son financement

Le financement « initial » de l'éducation – c'est-à-dire ce qui est à la charge effective des financeurs avant transferts entre les différents agents économiques – est assuré essentiellement par l'État (63,9 %). Ce poids de l'État dans le financement s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels, de loin le premier poste de dépenses du système éducatif. Par ailleurs, l'État transfère des subventions d'investissement vers les collectivités territoriales au titre de la décentralisation et des bourses d'études vers les ménages (tableau 4).

GRAPHIQUE 3 – Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2004)



Source : MEN-DEPP, Regards sur l'éducation, édition 2007, OCDE

Au sein de l'État, le ministère de l'Éducation nationale est le premier financeur initial, avec 55,8 % de l'ensemble de la DIE, en incluant les charges sociales rattachées, payées sur le budget des charges communes et correspondant aux charges sociales employeur de l'État. Les autres ministères (Agriculture, Défense, Culture, etc.) contribuent pour 7,2 % de la DIE (y compris les transferts européens) et les autres administrations publiques ou assimilées (telles le CNASEA ou les organismes consulaires) pour 0,9 %.

Les collectivités territoriales occupent la deuxième position, assurant 20,6 % du financement initial de la DIE, dont 12,6 % pour les seules communes.

Au titre des transferts de compétences, des dotations de décentralisation sont attribuées aux collectivités territoriales : ainsi, la dotation départementale des collèges (DDEC) s'élève à près de 300 millions d'euros en 2006, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) représente 620 millions d'euros. D'autres transferts compensent des charges transférées au niveau de l'apprentissage, de la formation continue, des formations des domaines sanitaire et social. Les collectivités territoriales versent, elles aussi, des bourses d'études aux ménages et effectuent divers transferts vers d'autres financeurs. Après prise en compte de ces flux financiers, la contribution des collectivités territoriales en financement final est plus élevée : 22,3 % de la DIE.

De 1980 à 2006, la contribution des collectivités au financement initial augmente de plus de 6 points (de 14,2 % en 1980 à 20,6 % en 2006) compensant une baisse

équivalente de la part de l'État (de 69,5 % en 1980 à 63,9 % en 2006).

Cette croissance de la part des régions et des départements résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré et la formation professionnelle. Les collectivités se sont vu successivement attribuer le financement de l'apprentissage, du transport scolaire (à partir de 1984), du fonctionnement des collèges et des lycées (1986), et de l'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986). L'effort de ces collectivités territoriales pour les établissements dont elles ont reçu la charge est nettement supérieur aux dotations qui leur sont transférées. Ainsi, par exemple, en 2006, les régions et les départements ont dépensé, pour l'équipement, la rénovation et la construction des établissements du second degré, cinq fois plus que le montant de la DRES et de la DDEC (4,6 milliards d'euros contre 0,9 milliard d'euros de transferts).

De plus, depuis 2004, les régions prennent progressivement en charge le coût des manuels scolaires des lycéens. Par ailleurs, le plan Universités 2000 relayé par le plan U3M a modifié la répartition du financement de l'investissement dans l'enseignement supérieur en y faisant largement participer les régions.

Les ménages avec 8 % du financement initial, avant transfert des bourses versées par l'État et les collectivités territoriales, et de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF), viennent en troisième position dans le financement de la DIE. Leur part dans le financement initial de la DIE (10,8 % en 1980)

a nettement baissé en raison de l'augmentation des bourses et aides qui leur sont attribuées par l'État et les collectivités locales. En effet, les sommes transférées vers les ménages sont importantes : 2,5 milliards d'euros pour les bourses et autres aides sociales (soit 2,0 % de la DIE), 1,3 milliard d'euros pour l'ARS versée par les CAF aux familles d'enfants âgés de 6 à 18 ans sous conditions de revenus (soit 1,1 % de la DIE). Après prise en compte de ces transferts, la part du financement final assurée par les ménages est de 11,1 % en 2006. Les entreprises participent essentiellement par le biais du financement de la formation continue (hors salaires des stagiaires) et du versement de la taxe professionnelle (devant représenter respectivement 1,2 % et 0,5 % au minimum de leur masse

salariale) à hauteur de 6,4 % à la dépense d'éducation.

Les contributions respectives des différents acteurs économiques varient selon le niveau d'enseignement.

Les communes assurent 40 % du financement initial du premier degré, en rémunérant les personnels non enseignants qui interviennent dans les écoles, et en finançant le fonctionnement et l'investissement de celles-ci. En revanche, la participation des collectivités (départements et régions) au financement de l'enseignement du second degré est de 15 %. L'État, qui prend en charge la quasi-totalité des dépenses de rémunération des personnels enseignants et non enseignants, représente 73 % du financement.

La part de l'État est encore plus importante pour l'enseignement supérieur (76 %).

**TABEAU 4 – Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 1980 et 2006 (en %)**

	1980	2006
Ministère de l'Éducation nationale	61,0	55,8
Collectivités territoriales	14,2	20,6
Ménages	10,8	8,0
Autres ministères*	8,5	8,1
Entreprises	5,5	6,4
Caisse d'allocations familiales	0,0	1,1
Total	100,0	100,0

Source : MEN- DEP, *Compte de l'Éducation*

\* Autres ministères, autres administrations et « Reste du monde »

Les ménages se retrouvent en deuxième position (9,4 %, notamment en raison du paiement des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur privés). Les collectivités territoriales et les entreprises contribuent chacune au financement pour environ 6 %.

**Martine Jeljou, DEPP A3**

## Source, définitions et méthodologie

### Le compte de l'éducation

Les résultats présentés dans cette *Note d'Information* sont issus du compte provisoire de l'éducation pour 2006.

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler dans une série de tableaux cohérents l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignement, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le domaine de l'éducation est défini par une liste d'activités : enseignement, activités annexes (cantine et internat, orientation, etc.), biens et services liés à l'éducation (transport scolaire, livres et fournitures etc.). Le compte de l'éducation retient deux catégories d'agents économiques intervenant dans le domaine : les unités de financement qui supportent la dépense d'éducation et les unités de production qui réalisent les activités d'enseignement ou les activités annexes à partir des ressources mises à leur disposition par les unités de financement.

Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une profonde rénovation finalisée en 2004 pour le compte définitif 1999 et des comptes provisoires de 2000 à 2003. En 2007 les comptes de 1980 à 2005 sont dits définitifs, le compte 2006 étant provisoire.

Cette rénovation a porté principalement sur trois axes :

- Intégration des DOM ;
- une nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- une nouvelle évaluation des dépenses des ménages.

Cette rénovation a fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1975 de la seule dépense intérieure d'éducation.

### La dépense intérieure d'éducation

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extra- scolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées

dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;

- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : cantines et internats, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires ;
- les dépenses de rémunération des personnels d'éducation en formation continue.

### La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses et des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des activités de formation continue ou extra-scolaires, ainsi que les activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveau, aux effectifs d'élèves de l'année n calculés en prenant deux tiers des effectifs à la rentrée n-1 et un tiers des effectifs à la rentrée n.

### Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) constitue un transfert entre l'État et les régions. Si l'on étudie le financement initial, la DRES sera affectée à l'État qui la verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des régions seront évaluées après déduction, entre autres, de la DRES reçue.

Si, en revanche, cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des régions et retranchée de celles de l'État, on parlera de financement final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et le producteur, ou l'activité.

Il en est de même pour les bourses d'études qui apparaissent en financement initial aux budgets des ministères ou des collectivités territoriales et en financement final après leur transfert, au niveau des dépenses des ménages (dernier financeur) qui les utilisent pour les besoins de scolarisation des élèves et des étudiants.